

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°001 _ FINANCES
Budget principal 2026 – Décision modificative N°1

SÉANCE du 22 septembre 2026

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 17 septembre 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELHOMEZ Laure, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Était excusé et avait donné pouvoir : DELAUNE Hervé qui donne pouvoir à ALLAIRE Jean-Paul.

Maxime LE GRAND a été nommé secrétaire de séance.

Dans le cadre de la gestion du budget de la Commune, il s'avère nécessaire d'apporter des ajustements budgétaires afin de tenir compte :

- Des dépenses imprévues concernant les charges de personnel,

Il est proposé de financer les besoins supplémentaires par un virement depuis la section d'investissement, l'ensemble des dépenses prévues à cette section lors du budget n'étant pas amenées à être réalisées intégralement d'ici la fin de l'année.

Décision modificative proposée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	5 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6470 : Autres charges sociales	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	24 000.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	24 000.00 €	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €
Total Général	-24 000.00 €		-24 000.00 €	

Vu la délibération 20260414_006 adoptant le budget communal 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 au budget communal équilibré.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.